



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 septembre 2023

OBJET :

DE-23-09-1-30) CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA
GESTION ET L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT DE
SURFACE ET DES PARCS SOUTERRAINS HOTEL DE VILLE, POMPIDOU,
MOWAT ET DU MARCHE - APPROBATION DU CHOIX DU
CONCESSIONNAIRE ET DU CONTRAT DE CONCESSION

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 08 septembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230921-lmc1H11130H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/09/2023
Date de Publication : 25/09/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 3121-1 et suivants et R. 3121-1 et suivants ;

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du stationnement de surface et souterrain dans les parcs Hôtel de Ville, Pompidou, Mowat et Fontenay (dit du Marché) passé avec EFFIA Stationnement et arrivant à expiration le 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 juin 2020 désignant les membres de la Commission de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du stationnement payant de surface et des parcs souterrains Hôtel de Ville, Pompidou, Mowat et du Marché, au scrutin proportionnel au plus fort reste ;

Vu la délibération du 28 septembre 2022 autorisant le principe du recours au contrat de concession de service public relative à la gestion et l'exploitation du stationnement payant de surface et des parcs souterrains Hôtel de Ville, Pompidou, Mowat et du Marché ;

Vu la consultation organisée conformément aux dispositions sus-visées ;

Vu le procès-verbal de la Commission de délégation de service public du 31 mai 2023 dressant la liste des candidats admis à présenter une offre ;

Vu l'avis en date du 31 mai 2023 de la Commission de délégation de service public émettant un avis favorable à la tenue des négociations avec les sociétés Q-PARK FRANCE, INDIGO Infra et EFFIA Stationnement ;

Vu le rapport de présentation ci-après annexé de Madame le Maire, établi en application de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, exposant le déroulement de la procédure, les motifs du choix du candidat retenu par l'exécutif et l'économie générale du contrat de concession ;

Vu le projet de contrat de concession et ses annexes ;

Considérant qu'à l'issue des négociations, l'offre de la société EFFIA Stationnement est apparue comme celle répondant le mieux aux attentes de la ville au regard des critères de jugement des offres définis dans le dossier de consultation ;

Considérant que l'économie générale du projet de contrat de concession reflète un accord équilibré entre les parties et doit permettre à la Ville, ainsi qu'aux usagers du service, de bénéficier d'une exploitation performante du stationnement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, au terme de la procédure de consultation et au vu du rapport présenté par Madame le Maire, de se prononcer sur le choix du concessionnaire ainsi que sur le contrat de concession et ses annexes ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 11 septembre 2023,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 14 septembre 2023,

D É L I B È R E

à la majorité (8 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER,,)

ARTICLE I : Approuve le choix de la société EFFIA Stationnement comme concessionnaire du service public pour la gestion et l'exploitation du stationnement payant de surface et des parcs souterrains Hôtel de Ville, Pompidou, Mowat et du Marché.

ARTICLE II : Approuve le contrat de concession ses annexes, établi pour une durée de 5 ans (en annexe).

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer ledit contrat de concession et ses annexes, ainsi que tous les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé